

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille vingt, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice : Madame Maria TREFCON, Monsieur Philippe PETIT, Madame Marie-Christine MISSIAEN-DUBUS, Madame Céline COLLET, Monsieur Michel GRATENOIS, Madame Nicole DUMONT, Monsieur Hubert CAGNARD, Monsieur Francis WAQUET, Madame Yvette CARTON, Monsieur Jean-Marie THIBAUT, Monsieur Jean-Marie DUMEIGE, Madame Stéphanie POSTEL et Monsieur Michel THIEFAINE.

Absent excusé : Monsieur Bernard ROBIDA qui donne pouvoir à Madame Stéphanie POSTEL.

Absente : Madame Dominique FIRMIN.

Date de la convocation : 2 mars 2020.

Date d'affichage : 10 mars 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 14 (dont 1 pouvoir).

Madame Céline COLLET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Rétrocession par l'Etat SANEF – A 16. Parcelles le Pré du Diable, section A n° 744 et 747.

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'à la suite d'un courrier en date du 18 février 2020 de la SYSTRA, Le Breuil, ZI de Blavozy, 43009 LE PUY-EN-VELAY, nous transmettant un acte administratif permettant d'identifier les parcelles qui, acquises au nom de l'Etat, sont inutiles à la concession et forment des rétablissements de voiries et par conséquent rétrocédées à la Commune. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit le Pré du Diable, section A n° 744 pour 312 m² et n° 747 pour 442m². Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte, dont le transfert de propriété est à titre gratuit, pour cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'acte, en la forme administrative, présenté pour la rétrocession de ces parcelles de l'Etat à la Commune de Dreuil-lès-Amiens.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Maria TREFCON

